



DEF'INSEEC

POLE AEROSPACE & CYBERSECURITY

RENCONTRE AVEC LE COMMANDEMENT DE L'ESPACE

INTERVIEW

Temps de lecture : 15 minutes

JUSTINE MIGNONAT-LASSUS JURISTE EN DROIT SPATIAL AU COMMANDEMENT DE L'ESPACE



QU'EST-CE QUE LE COMMANDEMENT DE L'ESPACE ?

Le commandement de l'Espace (CDE) a été créé par arrêté du 3 septembre 2019, au sein de l'Armée de l'air qui devient alors l'"Armée de l'air et de l'espace". C'est un organisme à vocation interarmées relevant de l'armée de l'Air et de l'Espace. Le CDE reçoit ses directives fonctionnelles du Chef d'état-major des armées (CEMA) en matière de coopération, de cohérence capacitaire des armées et d'opérations militaires et du Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE) qui en exerce le commandement organique.

Il regroupe entre autre 220 personnels d'unités préexistantes au sein d'un seul et même grand commandement air :

- le **Commandement interarmées de l'espace** (créé en 2010, anciennement placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA))
- le **Centre Militaire d'observation par satellites** (CMOS)
- le **Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux** (COSMOS)

Le CDE s'appuyant sur l'expertise du CNES dans certains domaines, a pour mission d'exercer des responsabilités dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de la politique spatiale militaire ainsi que dans les domaines opérationnel et organique. Le CDE atteindra sa dimension finale d'ici 2025 et rejoindra le centre spatial toulousain.

Disposer d'une autonomie
d'appréciation de situation et de
décision

Elaborer et conduire des coopérations
européennes et internationales dans le spatial
de défense

Se donner les moyens de défense et faire
respecter le droit international

COMMENT EST ORGANISÉ LE COMMANDEMENT DE L'ESPACE ?

Au sein de l'État-major des Armées, situé à Balard, se trouve le Pôle commandement du CDE dirigé par le Commandant de l'Espace. Il est par ailleurs assisté d'un Général adjoint. Dans le même pôle se situent les conseillers juridiques. Ils ont notamment pour mission de travailler sur le cadre juridique du MinArm afin qu'il soit conforme aux projets en devenir et aux conceptions de nouveaux programmes.

Le CMOS, situé à Creil sur la base aérienne 110, recueille les besoins et l'ensemble des opérations de traitement des images. Il assure les moyens de mise en œuvre de l'observation spatiale militaire française. Le commandement de l'Espace lui délègue le contrôle opérationnel des satellites d'observation de la Terre.

Le COSMOS, situé à Lyon, assure le suivi des trajectoires des satellites et de débris (qui représentent un risque en cas de collision pour les satellites).

Toutes ces unités ont officiellement été rassemblées sous l'égide du Commandement de l'espace à sa création le 3 septembre 2019 afin de n'avoir qu'un seul grand acteur pour une meilleure lisibilité et compréhension dans la mise en œuvre de la stratégie spatiale de défense de 2019.



QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN JURISTE AU SEIN DU COMMANDEMENT DE L'ESPACE ?

Nous mettons en œuvre, au niveau juridique, la vision française qui a été établie dans la stratégie spatiale de défense.

Au quotidien, nous travaillons avec l'intégralité des textes internationaux relatifs au droit spatial comme les traités spatiaux ou les conventions, les résolutions des Nations unies mais également en accord avec le droit des conflits armés.

La mission du bureau juridique du CDE s'entend, premièrement, d'un travail de juriste dit "classique" portant sur l'analyse de contrat, la rédaction d'arrangement technique, l'application du droit, la modernisation de la loi relative aux opérations spatiales mais également, d'une seconde partie dite "opérationnelle" via le rôle de "legal advisor" (legad). Une de nos principale mission en ce sens consiste à essayer d'établir diverses normes de comportements responsables (au travers d'échanges avec nos alliés ou de wargame). Il s'agit de définir des comportements pour prévenir des risques éventuels pour nos satellites. Nous travaillons en coopération avec d'autres puissances spatiales. Chacune respecte son cadre juridique, sa loi nationale ou ses « redlines » mais le souhait étant d'aboutir à une vision plus ou moins commune.

IL Y A-T-IL UNE VOLONTÉ DE CONSENSUS DANS LA PRODUCTION DE NORMES DE DROIT INTERNATIONAL ?

Nous travaillons à ce sujet notamment avec les « 5 eyes » (Etats Unis, Nouvelle Zélande, Canada, Australie, Royaume Unis) dans le cadre de forums qui nécessitent toute notre attention. Le but est d'essayer d'avoir une vision commune ou au moins partagée de tous comme par exemple avec le draft de la résolution des Nations Unies sur la réduction des menaces dans l'espace, ce qui montre une réelle volonté de la part des puissances d'aller dans la même direction et d'établir certaines normes de comportements responsables. Toutefois, il ne s'agit pas là de normes au sens de juridiquement contraignant mais plutôt de standards ou « guidelines ».

QUEL EST LE BILAN DU CDE APRÈS PRESQUE DEUX ANS D'EXISTENCE ?

Suite à l'annonce de la Ministre des Armées, nous avons pu regrouper plusieurs unités relatives au domaine spatial militaire en un acteur identifié au sein des armées : le CDE. L'Armée de l'air est d'ailleurs devenue l'Armée de l'air et de l'espace démontrant ainsi la montée en puissance de ce secteur stratégique ainsi que son importance. L'espace est ainsi devenu un domaine à part entière. L'OTAN en est arrivée à la même conclusion en 2019 en reconnaissant l'espace comme milieu d'opération, tels que le cyber, le milieu aérien, terrestre ou maritime. Parallèlement, la création de la Space Force ne fait que renforcer cette approche. Toutefois, nous ne démarrions pas de la création du CDE à partir de rien puisqu'avant sa création, existait déjà le Commandement interarmées de l'espace avec une colonne vertébrale similaire à celle présente aujourd'hui au sein du CDE. Aujourd'hui, nous bénéficions d'un rayonnement plus important facilitant ainsi les échanges et démontrant également la place de la France dans le domaine spatial.

QUELLES RELATIONS ENTRETIENNENT LE CDE ET LE CNES ?

Les relations entre le CNES et le CDE font preuve de synergie. Nous travaillons en étroite collaboration avec le CNES et c'est notamment pour cette raison que l'on a fait le choix d'implanter le Commandement de l'espace à Toulouse, non loin du CNES, dans ce que l'on nomme le Centre spatial Toulousain. Le CNES conduit ses propres projets dans le cadre des missions d'explorations mais nous œuvrons main dans la main concernant d'autres projets.

SELON VOUS, SOMMES NOUS DÉJÀ DANS GUERRE SPATIALE ?

Nous n'aimons pas le terme de « guerre spatiale », qui n'est pas à l'ordre du jour et que nous n'employons pas. La militarisation de l'espace est un fait mais la stratégie spatiale de défense française ne met en lumière que des mesures de défense active dans le but de protéger nos satellites. Certains satellites peuvent être plus ou moins inamicaux (c'est le cas de la dénonciation de la part de la Ministre des Armées en 2018) mais nous ne pouvons pas parler de guerre spatiale.

Le but pour nous est que certains comportements ne se reproduisent pas ou, dans le cas où certains se reproduiraient, que l'on soit paré afin de prévenir, d'avoir une réponse juste et adéquate et cela passe notamment par le déploiement desatellites dits « guetteurs » ou encore via un cadre juridique propice.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE DROIT SPATIAL?

Je suis issue d'une famille dont les deux parents sont militaires dans l'Armée de l'Air : mon père était pilote de chasse et ma mère est officier mécanicien. Pourtant la vocation militaire ne fut pas évidente.

Je me suis d'abord dirigée vers le droit et c'est en Master 1 en droit international à l'Université de Bordeaux que j'ai choisi de prendre l'option Droit aérien et que je me suis passionnée pour cette matière car elle m'a permis de renouer avec mon engouement pour l'aviation. Mon professeur m'a alors parlé du Master 2 en Droit aérien à Aix en Provence, master auquel j'ai postulé et été acceptée. En parallèle, j'ai commencé à m'intéresser au domaine spatial, j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aller dans les locaux d'ArianeGroup et d'assister à un tir de fusée Ariane 5. Dans le cadre de mon M2 à l'Université d'Aix-Marseille, j'ai eu l'opportunité de faire un double diplôme. J'ai complété mon M2 de Droit et Management du transport aérien avec un DESU en Assurances aérienne et spatiale. J'ai ainsi eu l'occasion d'organiser un colloque sur l'exploitation des ressources de l'espace et de rédiger un mémoire sur les aspects assurantiels des projets spatiaux contemporains.

COMMENT ÊTES-VOUS ARRIVÉE AU COMMANDEMENT DE L'ESPACE?

J'ai été recrutée en tant qu'officier sous contrat dans le corps du commissaire des armées grâce à ma spécialité en droit aérien et spatial. Quand je cherchais un stage pour la validation de mon M2 j'ai découvert une offre de poste au sein du Commandement interarmées de l'espace à l'époque, pour un CDD d'un an. J'ai postulé et été retenue après un assez long processus de recrutement. J'ai rapidement remarqué que les missions de ce poste me plaisaient énormément et lorsque j'ai eu l'occasion de signer pour rester en poste quatre ans au lieu d'un, j'ai accepté immédiatement.



CORRECTRICES

Guillemette Jahn
Constance Alloy



SUIVEZ DEF'INSEEC SUR :

